



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 43

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (B. Dunkerley, K. Stevenson, E. Armstrong et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (S. Bencharski, A. Natyna, R. Cook et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement du Manitoba envisage d'adopter des principes comptables généralement reconnus quand il fait état des comptes budgétaires du Manitoba. (B. Bhutani, K. Bhutani, R. Bhutani et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique ministérielle selon laquelle un montant d'argent réduit est versé lorsque l'hébergement et les besoins particuliers des patients sont pris en charge à la maison par un membre de la famille plutôt que par un fournisseur de soins de santé hors de la maison familiale et qu'elle envisage d'examiner au cas par cas les avantages de payer les membres de la famille pour subvenir à la maison aux besoins particuliers des personnes à charge plutôt que de les placer dans des établissements. (D. Falk, H. Brodeur, R. Brodeur et autres)

Lundi 9 mai 2005

M. le *ministre* SELINGER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2005-2006 — budget des recettes.

(Document parlementaire n° 78)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. JHA, M^{mes} STEFANSON, BRICK et TAILLIEU ainsi que M. DEWAR font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. DERKACH et M^{me} MITCHELSON formulent des griefs.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 37 déposé le 17 mars 2005. Ainsi, les budgets du ministère des Affaires autochtones et du Nord, du ministère des Transports et des Services gouvernementaux, de l'Assemblée législative, de la Commission de la fonction publique, du Régime de retraite de la fonction publique et autres frais, des Crédits d'autorisation et Autres affectations et des Investissements en immobilisations seront examinés à l'Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 37 déposé le 17 mars 2005. Ainsi, le budget du ministère de la Conservation sera examiné dans la salle 255.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 37 déposé le 17 mars 2005. Ainsi, les budgets du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ainsi que le budget du Sport seront examinés dans la salle 254.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes